



EDITO

Après avoir été présents au fil de l'été sur diverses manifestations, le point d'orgue « CHER EN FETE » a été une réussite, comme certains de nos adhérents ont pu le constater lors de leur visite. L'association avec « CHISSEAUX S'AMUSE » a permis d'étaler les festivités sur trois jours. Nous devons constater que la réunion débat du samedi, avec de nombreux élus (Député Européen, Représentants départementaux et communaux) et représentants d'associations a permis de nombreux échanges et a été très constructive. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, aidé à la réalisation de cette fête.

DE FIL EN AIGUILLES

Cette année se termine sur un énorme regret : celui de n'avoir pas vu, sur « Notre cher Cher » les barrages remis en état de fonctionnement. Nous n'avons pourtant pas ménagé notre peine. Comme nous nous y étions engagés auprès du Syndicat du Cher Canalisé, dès la réception des poutres, nous avons préparé les longrines et les encastremements des crapaudines pour le barrage de Dierre-Vallet, en pensant que les travaux sur le barrage suivraient

Nous avons lancé une opération consistant à proposer au public, lors des manifestations où nous sommes présents, de participer au financement d'aiguilles. Elles sont personnalisées et sont remises au Syndicat pour les installer sur les barrages au choix du donateur. Cette opération rencontre un succès qui dépasse notre attente, nous en sommes à presque 400 aiguilles financées. Cent ont été fabriquées (et certaines installées dès cette année sur les barrages en fonctionnement), pour les autres, la matière première est arrivée et les bénévoles vont pouvoir les façonner cet hiver pour une mise en place au printemps prochain, dès la remise en état des barrages effectuée par le Syndicat du Cher Canalisé.

En dépit de tous ces efforts, nous sommes déçus, car malgré une fenêtre météo favorable (courte il est vrai) pour l'exécution des travaux en juillet, rien n'a été tenté (réaction trop tardive ?). Ensuite, compte tenu des intempéries, pas tant dans notre vallée que dans les régions en amont, le Syndicat n'a plus eu la possibilité d'intervenir. Mais restons positif : espérons qu'un hiver plus sec permettra de faire ces réparations en janvier ou février A voir



RETOUR DE LA BELANDRE



Pour clore la saison en beauté, nous avons pu assister au retour de la Bélandre, le bateau emblématique du Cher. C'est devant un public très nombreux et sous des applaudissements nourris que sa remise à l'eau s'est effectuée. Il reste à espérer que la saison prochaine puisse voir enfin la remise en état de tous les barrages afin que le Cher retrouve toute son activité.



Après un périple de 5 jours sur la route (700 kms), le convoi de plus de 30 mètres de long, 5 mètres de large et 5,20 mètres de haut et plus de 50 tonnes, à une moyenne de 20 km/h, a rejoint Chisseaux qu'il avait quitté en 2010, pour la Charente. Maintenant qu'elle est de retour, après un investissement de 30000 €, il ne reste plus qu'à redévelopper l'activité avec les trois bateaux : (Bélandre-Ambacia-Gabarre). Et pour cela il faut aussi que le projet touristique sur la vallée du Cher et Cher



à vélo se mettent en place. Il faut aussi que le Syndicat du Cher Canalisé se prenne en main, remonte ses manches pour entretenir et remettre tous les barrages du Cher Canalisé en état. Car 2014 n'a vu aucune évolution dans les travaux ni dans le fonctionnement du Syndicat du Cher Canalisé, malgré un nouveau président qui a dit faire ce qu'il fallait pour accélérer l'activité sur le Cher. Nous gardons bon espoir de voir 2015 plus favorable et constater le changement annoncé. Sinon nous serons de nouveau obligés de prendre des initiatives pour booster les choses.



QUAND L'O.N.E.M.A CONTREDIT L'O.N.E.M.A

Informations extraite de : « hydrauxois.org »

Dans sa brochure : « Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau » (mai 2010), l'Onéma considérait que les barrages étaient une entrave à la continuité écologique par :

- des écoulements et un régime hydrologique fortement modifié
- des sédiments immobilisés en amont de l'ouvrage
- la mobilité des espèces et l'accès à leur habitat restreint, voire condamné

la meilleure méthode pour rétablir la continuité écologique étant d'effacer les ouvrages.

Mais différentes études (entre autres de l'Onéma et du Cemagref) de 2011 à 2013 semblent remettre en cause cette « vérité » prônée par l'Onéma :

- dans l'étude « Les seuils et barrages nuisent-ils à l'autoépuration des rivières » (Onéma et Cemagref 2011) : « on peut observer que dans ce travail portant sur plus de 70 références, rien ne permet de



conclure que les seuils pourraient avoir un effet aggravant sur l'autoépuration, parfois on observe l'inverse ».

- Une étude de Kris van Loog et collaborateurs de l'unité de recherche Maly sous tutelle Onéma – Irstea sur 17.000 km de rivières et 5500 barrages mentionne : un impact nul sur la biodiversité et très faible sur la qualité piscicole par référence aux critères de la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE 2000).
- Confirmé par une étude de Dahm et coll. (2013) qui observent un faible impact de la morphologie sur la qualité piscicole et indiquent qu'il est mensonger de prétendre que l'effacement des seuils est une condition sine qua non du bon état au sens de la DCE 2000.

Il est donc temps que les représentants du ministère de l'écologie et des agences de l'eau cessent de proférer ces mensonges tout en dilapidant l'argent public.

En résumé on peut conclure :

- les seuils et barrages ont un impact nul sur la biodiversité et faible sur l'indice de qualité piscicole.
- l'analyse scientifique des rivières reste un domaine d'étude récent, sans suffisamment de données d'observation pour valider la qualité des modèles d'impact utilisés.
- Les lois, arrêtés et plans de restauration de la continuité écologique ont été adoptés dans la précipitation, sans base scientifique robuste.
- La communauté des chercheurs en hydrobiologie, hydro-écologie gagnerait à exprimer plus fortement la prudence et la rigueur propre à sa profession et indispensable à la qualité et à la légitimité de la recherche scientifique.
- Le classement très large des rivières françaises occasionne des coûts considérables en destruction ou aménagement des barrages, sans avantages écologiques clairement mesurés ni comparaison avec d'autres mesures environnementales favorables à la qualité de l'eau.

A suivre.....

SUR LE CHER

Les barrages n'ayant pu être remontés à cause des pluies abondantes de début de saison, la navigation s'est reportée sur les biefs de Civray et Chisseaux. Ceux-ci ont vu de nombreux navigants, dont plusieurs nouveaux venus. Les canoés étaient très présents même le bateau école a fait de nouveau des ronds dans l'eau. Certains jours il y avait la queue à la cale de mise à l'eau.

Bléré



Nous étions présents aux forums des associations de Bléré et Azay sur Cher qui ont tous les deux rencontrés un vif succès. 39 aiguilles vendues 4 adhésions réalisées.

Les cyclistes ont inauguré le Cher à vélo avant l'heure, Certains venant parfois de très loin pour pédaler le long de la rivière. Gageons que l'ouverture de ce circuit touristique verra le nombre de ces fréquentations exploser. Ce «redémarrage» des activités prouve s'il en était besoin l'attachement de la population au Cher.

Azay sur Cher





INVITATION

Vous êtes invités à participer à notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le samedi 10 janvier 2015 entre 10h et 12h, salle des fêtes de FRANCUEIL. Cette assemblée sera suivie d'un vin d'honneur.

Ordre du jour :

- ✓ Bilan des activités 2014
- ✓ Projets 2015
- ✓ Bilan financier 2014
- ✓ Renouvellement du bureau

PS : L'élection du bureau aura lieu lors de la 1^{ère} réunion du CA. Sa composition sera publiée dans la lettre des ACC.

Vous pourrez renouveler votre adhésion lors de l'AG à partir de 9h30 - 16€ par personne - 20€ par couple

POUVOIR

Je soussigné. (nom-prénom).....

Demeurant. (Adresse postale).....

Ville :code postal :

Donne pouvoir à un membre présent pour prendre part aux délibérations et aux votes prévus lors de l'assemblée générale du 10 janvier 2015 .

Signature :

Pour que votre pouvoir soit valide vous devez être à jour de vos cotisations 2015.
les couples doivent envoyer 2 pouvoirs.

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je soussigné. (nom-prénom).....

Demeurant. (adresse postale).....

Ville :code postal :

Déclare poser ma candidature pour un poste au conseil d'administration des Amis du Cher Canalisé pour l'exercice 2015-2016.

Date :

Signature :